



TALENCE
GESTION

L'expertise en actions



Talence *Patrimonial*



Comment ce fonds est-il géré ?

- 1** Talence Gestion établit des scénarii d'investissements à moyen-long terme pour définir un cadre stratégique de gestion du portefeuille. Au quotidien les données sur l'économie et les tendances des marchés sont analysées pour ajuster si besoin la composition du portefeuille.
Concrètement : la vue stratégique constitue le socle de la réflexion et guide les investissements. Les considérations tactiques permettent d'adapter le portefeuille sur une plus courte période.
- 2** Pour atteindre l'objectif de performance, le gérant diversifie donc les investissements entre les différentes classes d'actifs (actions/obligations), entre les différentes zones géographiques et les différents secteurs.
Dans les périodes de repli de marché, le gérant a toute latitude pour modifier l'allocation et alléger tout ou partie des investissements qui lui paraissent les plus risqués.
- 3** L'allocation est mise en oeuvre à travers une sélection active d'OPC et/ou de titres en direct en utilisant les différents produits d'actions, de taux sans contrainte de notation, et de devises.

Quel est l'objectif de Talence Patrimonial ?

L'objectif du fonds est d'atteindre une performance nette de 4% annualisée* sur l'horizon de 5 ans et, s'agissant d'un fonds « Patrimonial », de limiter les effets des baisses prolongées de marché.

L'allocation d'actifs est construite en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les différents marchés et sur les niveaux de risque estimés sur chaque classe d'actifs. La gestion diversifiée sur différentes classes d'actifs et la modulation de l'exposition aux actifs risqués vise à s'adapter aux mouvements de marchés en vue de rechercher une performance durable.

*Ce chiffre constitue un objectif de performance, il n'est pas garanti.

Pourquoi souscrire à Talence Patrimonial ?

La gestion mise en oeuvre au sein de ce fonds permet de répondre à l'attente des investisseurs particuliers : moyennant une prise de risque sur leur investissement, les souscripteurs peuvent espérer obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure au taux sans risque.

D'autre part, Talence Gestion communique de manière régulière et transparente sur les actes de gestion réalisés.

Le client peut ainsi suivre les performances et les grands choix d'allocation concernant le fonds Talence Patrimonial.

Ce fonds est géré par Alain Pitous

- Plus de 25 années d'expérience sur les marchés financiers,
- Précédemment en charge de la direction des pôles gestion et multi-gestion au sein de grands groupes,
- Parfaite connaissance de la manière dont les clients particuliers appréhendent les risques liés aux investissements sur les marchés financiers.

A ce titre, il a développé les compétences indispensables pour gérer un portefeuille diversifié comme Talence Patrimonial.

Les principaux risques de Talence Patrimonial

- **Risque de perte en capital** : l'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : la performance de l'OPCVM dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.
- **Risque Actions** : si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser. L'OPCVM peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- **Risque de liquidité** : l'OPCVM pourra être investi dans des actions négociées sur des marchés de type non réglementés Alternext ou Marché libre, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.
- **Risque de taux** : l'OPCVM peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.
- **Risque de crédit** : le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : ce risque mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. L'OPCVM peut utiliser des produits dérivés de gré à gré. La défaillance d'une contrepartie à ces opérations pourrait faire baisser la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Caractéristiques de Talence Patrimonial – part AC

Forme juridique : FCP de droit français, OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Code ISIN : FR0012517209

Eligible à l'assurance-vie

Dépositaire : CACEIS Bank France

DATES CLES

- Date d'agrément AMF : 13/02/2015
- Date de démarrage : 02/03/2015
- Valeur initiale de la part : 100 euros
- Montant minimum de souscription initiale : une part

SOUSCRIPTIONS/RACHATS

- Périodicité de valorisation : quotidienne
- Souscriptions/Rachats : centralisés chaque jour de valorisation jusqu'à 12h chez CACEIS Bank France

FRAIS

- Frais de gestion : 1.50% TTC maximum
- Frais indirects : 1% TTC maximum
- Droits d'entrée : 2% maximum
- Droits de sortie : néant
- Conditions d'exonération : souscription précédée d'un rachat effectué le même jour, pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
- Commission de performance: 20 % TTC maximum de la performance nette annuelle de l'OPCVM au-delà de 4% annuels



TALENCE
GESTION

www.talencegestion.fr

contact@talencegestion.fr - 01 40 73 89 60

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-10000019 N° ORIAS 10057627
Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés, et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Les fonds Talence Gestion ne bénéficient d'aucune garantie ou protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

